



## **SDES, territoire d'énergie Savoie**

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)  
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau  
73290 La Motte-Servolex

**Objet :**  
**Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme provisoire 2024**

**Extrait**  
du registre des délibérations du bureau syndical

**Délibération n° BS 1-6-2024**

**Séance du 8 février 2024**

**Membres :**

En exercice : 13  
Présents : 8  
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 8

L'an deux mille vingt deux  
Le 8 février à 17 heures,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

**Date de la convocation :**

1<sup>er</sup> février 2024

**Étaient présents :** Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Chantal MARTIN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS et Alain ZOCCOLO.

**Secrétaire de séance élu :**

Chantal MARTIN

**Étaient excusés :** Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge TICHKIEWITCH et Jean-Marc VIAL.

**Nota :**

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat et mise à disposition sur le site du SDES en février 2024.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

3 nouvelles opérations ont été enregistrées. Il convient que le présent bureau syndical les valide ou non :

- ▶ **Bellecombe-en-Bauges**, route du Villard, réseau BT (250 ml) ;
- ▶ **Saint-Sulpice**, secteur les Yvrouds, réseau BT (200 ml) ;
- ▶ **La Tour-en Maurienne**, rue de la Chapelle, l'Echaillon, réseau BT (350 ml).

De plus, une opération déjà validée antérieurement, nécessite des compléments budgétaires suite au résultat de l'appel d'offres afférent ou à des modifications en cours d'opération. Il convient que le bureau syndical la valide ou non :

- ▶ **Val Cenis**, Bramans rue des Diligences, réseau BT (460 ml).

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ *D'approuver le programme provisoire 2024 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;*
- ▶ *D'autoriser les engagements budgétaires des 3 nouvelles opérations concernées par le présent rapport, ainsi qu'un engagement complémentaire sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le 2ème vice-Président à signer les diverses conventions de servitudes et documents associés.*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,

*Le secrétaire de séance*

*Le Président du SDES*

*Chantal MARTIN*



*Michel DYEN*



